

## **Conflits fonciers et mécanismes de gestion dans le Département de Takieta au Niger**

***DICKO Abdourahamane<sup>1</sup>, MOUSSA Alhassane<sup>2</sup>,  
MOUSSA Mahamadou Sani<sup>3</sup>, WAZIRI MATO Maman<sup>4</sup>***

<sup>1</sup>Maître de Conférences, Département de Sociologie, Université André Salifou de Zinder

<sup>2</sup>Maître-Assistant, Département de Sociologie, Université André Salifou de Zinder

<sup>3</sup>Maître de Conférences, Faculté d'Agronomie, Université Djiho Hamani de Tahoua

<sup>4</sup>Professeur Titulaire, Département de Géographie, Université Abdou Moumouni de Niamey

**Auteur correspondant** : kabsoul@gmail.com

Article soumis le 25/10/2024 et accepté le 23/12/2024

Réf. AUM11-0243

**Résumé** : Cet article a pour objectif d'analyser les types de conflits et les différents mécanismes de leur gestion dans le département de Takieta au Niger. La méthodologie utilisée dans la réalisation de ce travail a combiné les recherches bibliographiques et les enquêtes terrain. Ces dernières ont été conduites sous l'utilisation des méthodes qualitatives et quantitatives. Les méthodes des statistiques descriptives et multivariées sont utilisées dans le traitement et analyse des données. Dans l'analyse des résultats, le modèle IMRAD (Introduction-Méthodologie-Résultats-Analyse-Discussion) a été utilisé. La combinaison de tout ces outils et méthodes ont abouti aux résultats selon les quels les conflits fonciers récurrents dans le département de Takieta se manifestent entre agriculteurs-éleveurs (85,2%), agriculteurs entre eux-mêmes (45,29%) et les conflits environnementaux (14,35%). Ces conflits sont principalement causés par les dégâts champêtres (62,78%), le manque de sécurisation des droits fonciers (54,26%), les problèmes de gestion des conflits fonciers (36,32%), la non participation des communautés locales dans la prise de décision (35,87%), l'accès inéquitable à la terre (28,7%) et l'insuffisance de gestion durable de l'environnement (9,87%). Ainsi, les conséquences qui en découlent sont principalement la destruction de la cohésion sociale (60,09%), la perturbation des activités économiques (56,5%), la fuite des bras valides (43,05%) et la perte en vies humaines (7,17%). Pour prévenir et gérer les conflits fonciers plusieurs stratégies sont mises en place. Il s'agit de la médiation communautaire (62,33%), l'arbitrage (50,22%), le recours juridique (48,88%), l'intervention des autorités locales (37,22%), le dialogue intercommunautaire (32,74%) et la mise en place des commissions foncières (18,39%). Afin d'améliorer ces mécanismes, il est important d'intensifier les sensibilisations, le renforcement des capacités de

médiation locale, les réformes foncières et la redynamisation des commissions foncières.

**Mots clés :** Takièta, Département, Conflits fonciers, Gestion, Prévention.

### **Land conflicts and management mechanisms in Takieta Department, Niger**

**Abstract :** *The aim of this article is to analyze the types of conflict and the different mechanisms for managing them in the Takièta department of Niger. The methodology used in this work combined bibliographical research and field surveys. Field surveys were conducted using qualitative and quantitative methods. Descriptive and multivariate statistical methods were used for data processing and analysis. The IMRAD model (Introduction-Methodology-Results-Analysis-Discussion) was used to analyze the results. The combination of all these tools and methods led to the results that recurrent land conflicts in Takièta department are those between farmers and stockbreeders (85.2%), between farmers themselves (45.29%) and environmental conflicts (14.35%). These conflicts are mainly caused by field damage (62.78%), lack of secure land rights (54.26%), land conflict management problems (36.32%), non-participation of local communities in decision-making (35.87%), inequitable access to land (28.7%) and insufficient sustainable environmental management (9.87%). Conflicts result in a number of consequences, the main ones being the destruction of social cohesion (60.09%), the disruption of economic activities (56.5%), the flight of able-bodied people (43.05%) and the loss of human life (7.17%). Several strategies have been put in place to prevent and manage land conflicts. These include community mediation (62.33%), arbitration (50.22%), legal recourse (48.88%), intervention by local authorities (37.22%), inter-community dialogue (32.74%) and the establishment of land commissions (18.39%). In order to improve these mechanisms, it is important to intensify awareness-raising, local mediation capacity-building, land reform and the revitalization of land commissions.*

**Key words:** Takièta, Department, Land conflicts, Management, Prevention.

## **1. Introduction**

La question foncière fait actuellement l'objet d'un nouveau débat et d'une réévaluation à l'échelle mondiale. L'importance du foncier dans le processus de développement est à nouveau soulignée. La politique foncière, comme la politique des ressources en général, joue un rôle clef dans le développement économique et social dans les pays en transformation et notamment en Afrique. Des conflits fonciers ne font qu'indiquer la complexité et la dynamique des

processus en cours (GTZ, 1997, p.3). Dans beaucoup de pays d'Afrique, plus particulièrement ceux du Sahel, la terre et les ressources naturelles constituent aujourd'hui, la première richesse des paysans. Le foncier remplit des fonctions tellement cruciales pour la survie des populations rurales qu'il peut conduire à de graves conflits qui divisent familles, communautés, et pays. Bon nombre de guerres dans ces pays ont ainsi, une origine foncière, comme c'est le cas dans la région des Grands-Lacs où le foncier a été un facteur déterminant des conflits violents qui ont marqué la région depuis près de 20 ans (Grain de sel, 2011, p.2). Également au Niger, les terres et les ressources naturelles se dégradent et subissent des pressions croissantes. L'accès à la terre fait l'objet d'une compétition permanente entre de différents usagers (A. Moussa, 2018, p.213). Cette situation engendre un problème d'accès et provoque souvent des conflits violents surtout entre agriculteurs et éleveurs (B. Florence, 2014, p.1). Pour faire face à cette situation, le gouvernement a adopté à partir des années 1990, une ordonnance fixant les « Principes d'Orientation du Code Rural » (FAO, 2018, p.1). A l'instar des autres départements de la bande sud de Zinder, le département de Takieta, zone à hautes potentialités agricoles et pastorales vit avec acuité ce problème. Ce département partagé entre les communes de Garagoumsa, Tirmini et Dakoussa est situé plus précisément entre 13°30' de latitude Nord et 9°10' de longitude Est (Figure 1). C'est une zone agropastorale caractérisée par un climat sahélo-soudanienne sous l'isohyète 400-500 mm avec une forte variabilité pluviométrique dans le temps et dans l'espace (S. Ibrahim Moussa, 2023, p.68).

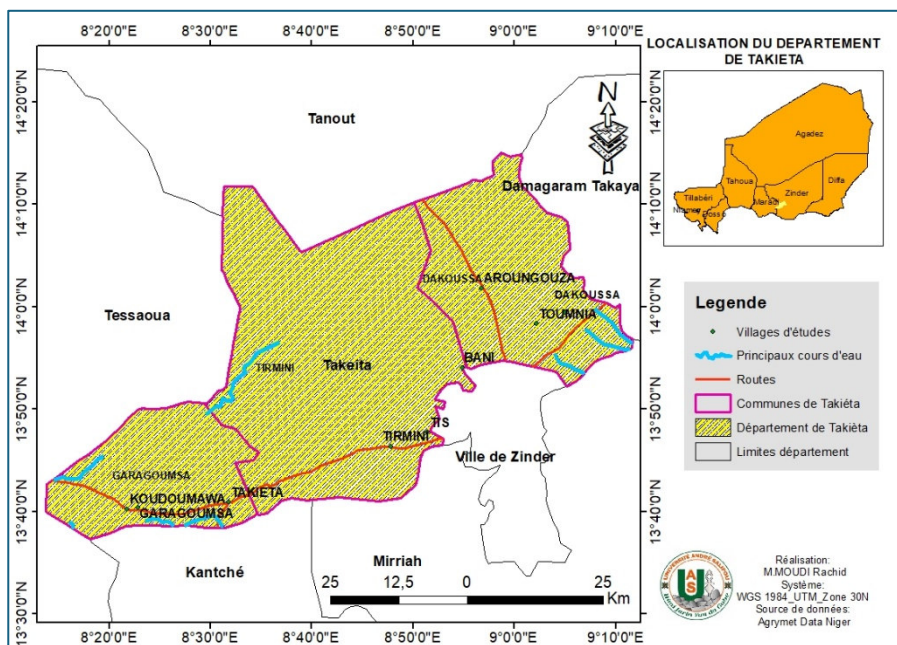


Figure 1: Carte de situation géographique et des caractéristiques physiques de la zone d'étude

Aussi, ce département connaît une forte pression foncière, conséquence de la pression démographique. Les ressources naturelles étant à la fois patrimoine, fondement identitaire et facteurs de production, leur accès devient de plus en plus difficile et conflictuel. Au regard de ce contexte, cette étude se propose d'analyser les types de conflits et les différents mécanismes de leur gestion dans ce département. En effet, l'étude part de l'hypothèse selon laquelle le département de Takieta, de par son contexte géographique est confronté à plusieurs types de conflits en lien avec le foncier dont plusieurs mécanismes de gestion sont mis en place. Pour vérifier cette hypothèse, il est important de trouver des éléments de réponse à ces questions : Quels sont les types de conflits fonciers ainsi que les acteurs impliqués dans le département de

Takièta ? Quels sont les mécanismes de prévention et de gestion des conflits fonciers mises en place dans le département de Takièta ?

## **2. Méthodologie de recherche**

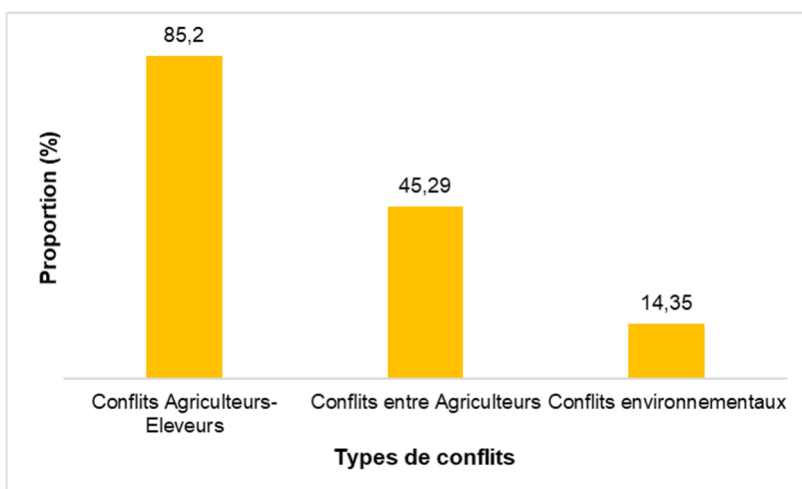
Dans la conduite de cette étude, trois types de données ont été mobilisées. Il y a les données ressources écrites, des données socio-anthropologiques et des données cartographiques. Pour la documentation, des recherches bibliographiques ont été menées dans la bibliothèque de l'Université André Salifou de Zinder, au niveau des services techniques (Agriculture, Élevage, Environnement et Commissions foncières) et des collectivités territoriales de la zone d'étude. Les documents mobilisés sont relatifs aux travaux ayant trait à la thématique et la zone d'étude. Ces derniers sont constitués des documents généraux et spécifiques tels que des thèses, des articles, des livres, mémoires de master et des rapports des services techniques et administratifs. Ces documents ont permis de contextualiser le sujet et discuter les résultats. Pour la mobilisation des données socio-anthropologiques neuf (09) principaux villages dont celui de Koundoumawa, Garagoumssa, Takiéta, Tirmini, Tiss, Bani, Toumnia, Bakinaram et Aroungouza ont été choisis sur la basés du poids démographique, l'accessibilité et l'ampleur des activités agropastorales. Les méthodes utilisées pour mobiliser ces données sont constituées des méthodes quantitative et qualitative. L'enquête quantitative, au moyen d'un questionnaire a été administré à 240 chefs de ménages (soit un pourcentage de 15% de la population total) pendant 10 jours. Quant aux enquêtes qualitatives, 12 entretiens semi-directifs et trois focus group ont été réalisés. En effet, les entretiens ont concerné les neuf (09) chefs du village, trois membres des collectivités territoriales et la commission foncière départementale (Cofodep) de Takiéta. Quant aux focus-group, une séance a été réalisée par chef-lieu de communes d'études. Quant au traitement et analyse des données, il a d'abord été procédé au dépouillement des données issues des enquêtes quantitatives dans la plateforme Kobotoolbox. Ensuite ces données ont été transférées dans Excel pour la réalisation des graphiques. En fin, les résultats

ont été analysés sous le modèle IMRAD (Introduction-Méthodologie-Résultats-Analyse-Discussion).

### 3. Résultats

#### 3.1. Typologie des conflits et leurs facteurs d'influence dans le département de Takieta

Dans le département de Takieta, trois principaux types de conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles et à la gestion de l'environnement (Figure 2).



Source : Enquête terrain, 2024

Figure 2: Types de conflits fonciers dans le département de Takieta.

Il ressort de la figure 2, que les conflits entre agriculteurs-éleveurs et ceux entre les agriculteurs eux-mêmes représentent les conflits fonciers majeurs identifiés dans le département de Takieta selon 85,2% et 45,29% des enquêtés. En effet, dans cette zone les conflits fonciers sont liés à l'appropriation, à l'usage ou à la gestion des terres et aux dégâts champêtres perpétrés par les éleveurs. La récurrence de ces conflits s'explique par le rôle essentiel que jouent les ressources, tant pour la subsistance que pour leurs valeurs

économiques, sociales et culturelles. Ces conflits se manifestent sous diverses formes, on note d'abord les conflits d'usage des terres qui se produisent lorsque plusieurs producteurs partagent une même volonté de mise en valeur de la même terre à des fins communes ou différentes. C'est l'exemple des producteurs agricoles qui donnent aux enclaves pastorales une vocation agricole. En plus de cela, 14,35% des enquêtés ont souligné l'existence des conflits environnementaux dans ce département. Ainsi, ces types de conflits se concentrent sur l'exploitation et la gestion des ressources naturelles (les ressources en eau de surface, les formations forestières) ou sur les impacts environnementaux de certaines activités humaines telles que l'exploitation du banco au niveau de la forêt classée de Takieta. Ces conflits sont exacerbés par plusieurs facteurs résumés dans le tableau 3.

**Tableau 1: Facteurs d'influence des conflits fonciers dans le département de Takieta**

<b>Causes des conflits</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>
<i>Dégâts champêtres</i>	140	62,78
<i>Manque de sécurisation des droits fonciers</i>	121	54,26
<i>Problèmes de gestion des conflits fonciers</i>	81	36,32
<i>Non participation des communautés locales dans la prise de décision</i>	80	35,87
<i>Accès inéquitable à la terre</i>	64	28,7
<i>Insuffisance de gestion durable de l'environnement</i>	22	9,87

Source : Enquête terrain, 2024

Le tableau 1 montre que la principale cause des conflits fonciers dans la zone est principalement liée aux dégâts champêtres perpétrés par les éleveurs transhumants selon 62,78% des enquêtés. Ces dégâts sont générés surtout dans les champs se trouvant aux

abords des couloirs de passage ou des goudrons (Photo 1 A). Il est fait le constat que les éleveurs transhumants du Nigéria ne respectent généralement pas les dates de clôture et d'ouvertures des champs. Ils redescendent de leur transhumance généralement pendant le mois d'aout ; au moment où les plants des cultures sont en phase de floraison. L'incursion fréquente des troupeaux dans les champs s'observe alors tardivement dans la nuit. Leurs troupeaux sont dominés par des bovins, caprins et ovins (Photo 1 B).



Source : Enquête terrain, 2024

Photo 1 : Un couloir de passage traversant les champs (A) et un troupeau des transhumants (B)

Le manque de sécurisation foncière (54,26%) représente aussi une des causes majeures des conflits ; il se traduit par le manque ou l'insuffisance d'établissement des droits transparents et protégés sur la propriété ou l'exploitation des terres dans cette zone. Cela exacerbe les revendications contradictoires sur la propriété totale de la terre ou des limites des champs qui se traduisent toujours par les désaccords dus à des erreurs de fixation des bornes ou des revendications historiques. Dans ce sens, un sage a souligné que "quand les textes de réglementation foncière sont mal définis ou contradictoires, les conflits ne feront que se multiplier autour de la possession et de l'utilisation de cette ressource de nos jours rare : la terre". Ce problème de réglementation surtout dans les transactions foncières ont entraîné des fraudes et des spéculations dont plusieurs



producteurs ont été victimes d'achat ou de vente des terres agricoles de manière illégale ou frauduleuse, ce qui a entraîné des conflits inter familles ou intercommunautaires.

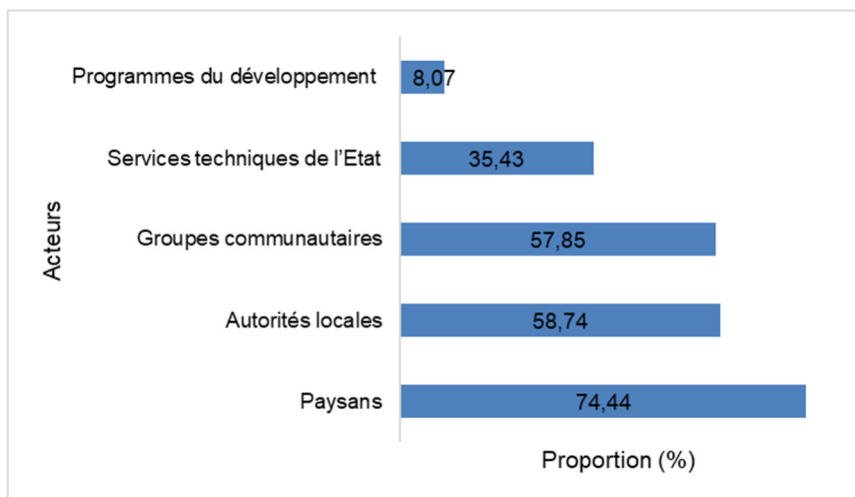
36,32% des paysans ont noté les problèmes liés à la gestion des conflits fonciers comme un autre facteurs qui influence la récurrence des conflits dans cette zone. Ces problèmes s'expliquent par des insuffisances constatées tant dans les mécanismes traditionnels que modernes mis en place pour la prévention ou la résolution des litiges fonciers tels que les systèmes de médiation. Ce qui fait les petits litiges fonciers se transforment en conflits violents entre les parties prenantes. Pour d'autres enquêtés (35,87%), que malgré que la participation communautaire dans les décisions foncières soit cruciale dans la garantie des droits communs, n'est effectivement pas prise en compte dans cette zone.

Aussi, l'accès inéquitable à la terre entraîne des inégalités sociales graves selon 28,7% enquêtés. Cet accès inéquitable est constaté entre les membres des mêmes familles particulièrement entre les femmes et les hommes au sein des ménages. Les groupes marginalisés sont exposés à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire, ce qui les pousse à l'exploitation d'autres ressources naturelles en l'occurrence les espèces végétales. En fin l'insuffisance de gestion durable de l'environnement entraîne des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles telles que les ressources eau de surface et les ressources végétales. Ces conflits impliquent plusieurs acteurs tels que les éleveurs, les femmes, les briqueteurs et les propriétaires des champs.

### **3.2. Jeu d'acteurs dans le déclenchement et gestion des conflits**

Plusieurs acteurs sont impliqués dans les conflits fonciers et environnementaux dans le département de Takieta (Figure 2). Ces acteurs jouent des rôles différents dans les questions conflictuelles. Les principaux acteurs sont constitués des paysans (74,44%) dont leur subsistance dépend directement de l'accès à la terre et autres ressources naturelles. Ces derniers représentent les acteurs clés des conflits pour plusieurs raisons dont on note premièrement l'usage

direct des ressources pour l'agriculture, l'élevage et la pêche. En effet, toute menace liée à l'accès aux terres de cultures, aux pâturages et aux zones de prélèvement du bois entraîne des tensions qui peuvent se dégénérer en conflit. En dehors du déclenchement des conflits, les paysans jouent aussi le rôle de médiateur dans la résolution pacifique des conflits.



Source : *Enquête terrain, 2024*

Figure 3: Acteurs clés intervenants dans le déclenchement et gestion des conflits

Ensuite viennent les autorités locales (chefs coutumiers, élus locaux et les leaders religieux) qui jouent un rôle clé dans la gestion des conflits à travers la résolution pacifique, la gestion des terres et d'autres ressources naturelles selon 58,74% des enquêtés. En effet, dans le département de Takieta, les autorités locales sont les premières à intervenir dans les conflits fonciers en tant que médiateurs. Elles aident les parties prenantes à trouver des solutions négociées. Cependant, leur impartialité est souvent mise en cause, surtout si ces dernières disposent des intérêts personnels dans les ressources en question. En plus de cela, les autorités locales veillent à l'implémentation des textes constitués par des lois nationales et

locales qui s'appliquent aux règlements fonciers. Mais il faut noter que quand ces textes (dispositifs du code rural et convention locale) sont en contradiction, les autorités se retrouvent dans une position difficile et conduit à une mauvaise gestion ou l'absence d'application des textes, ce qui provoquent des tensions. En outre, les autorités interviennent aussi dans la répartition des ressources naturelles ou à la gestion des terres communales. Aussi dans certains contextes, ces autorités locales particulièrement coutumières et administratives sont responsables de l'octroi ou de la reconnaissance des droits fonciers dans ce département.

Le troisième acteur intervenant dans les questions de conflits est constitué des groupes organisés (57,85%) tels que les associations et les coopératives dont l'implication se manifeste d'abord dans la médiation et résolution des conflits en facilitant le dialogue entre les belligérants, notamment dans les conflits intra-communautaires liés à l'accès aux ressources ou aux droits de propriété. Ces acteurs sont aussi partie prenante dans la prise des décisions locales concernant l'exploitation et la gestion des ressources naturelles étant des relais entre les communautés et les autorités locales.

Le quatrième acteur est composé des services techniques de l'État (notamment ceux de l'agriculture, de l'environnement, de l'élevage et des commissions foncières), qui interviennent dans la gestion des conflits. Ils sont en collaboration avec les autorités locales apportent des éléments factuels et techniques à même d'aider dans la résolution des conflits. Aussi ces services ont en charge la vulgarisation et le respect des texte portant sur les ressources foncières, la protection de l'environnement et/ou l'exploitation des ressources naturelles. Cependant, la partialité dont font montre ces services techniques qui se traduit souvent par une application inégalitaire des textes réglementaires exacerbe les conflits fonciers et environnementaux dans la zone.

En fin on note l'intervention des programmes de développement notamment des ONG et les projets dans la gestion des conflits fonciers à travers des formations de renforcement des capacités des

communautés locales et des autorités sur les techniques de médiation, de prévention des conflits, la gestion durable des terres, la sécurisation des droits fonciers ou la préservation des ressources naturelles.

### **3.3. Conséquences des conflits fonciers dans le département de Takièta**

Dans le département de Takièta, la récurrence des conflits fonciers ou environnementaux a des conséquences graves sur la cohésion sociale, la stabilité résidentielle des populations, l'économie, et la sécurité humaine comme présenté dans le tableau 2.

Tableau 2: Conséquences des conflits dans le département de Takièta

<b>Principales conséquences du conflit</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>
<i>Destruction de la cohésion sociale</i>	134	60,09
<i>Perturbation des activités économiques</i>	126	56,5
<i>Fuite des bras valides</i>	96	43,05
<i>Perte de vies humaines</i>	16	7,17

Source : Enquête terrain, 2024

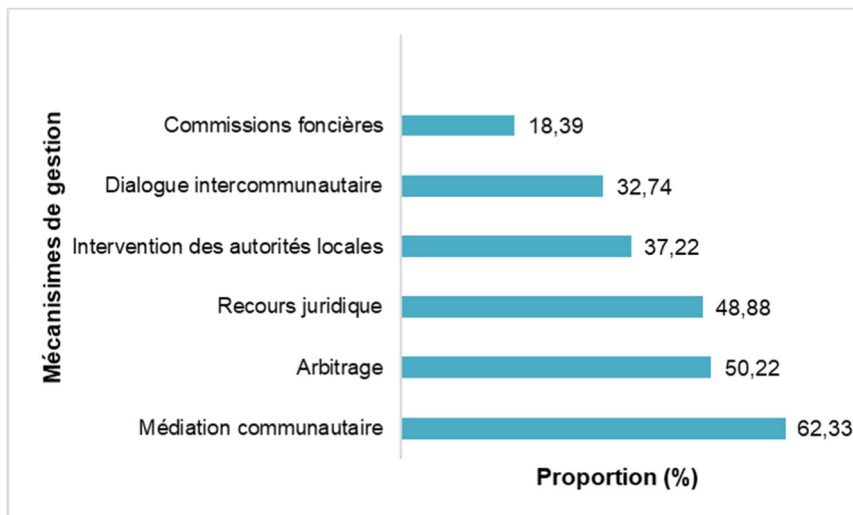
L'analyse des résultats du tableau 2 montre que la destruction de la cohésion sociale est la principale conséquence des conflits dans la zone d'étude soulignée par 60,09% des enquêtés. Cette destruction sociale peut être analysée à travers deux principaux facteurs. Le premier facteur repose sur les clivages intercommunautaires dont les conflits fonciers qui opposent différents groupes notamment agriculteurs et éleveurs. En effet, les tensions communautaires profondes provoquent la méfiance et l'hostilité entre ces groupes qui, pourtant jadis vivaient en paix ; elles affaiblissent la cohésion sociale à long terme et rend difficile la réconciliation. Le second facteur est que les conflits fonciers font partie des principaux problèmes qui ont engendré la destruction de la solidarité

traditionnelle traduite principalement dans le temps par le prêt des terres.

Ensuite 56,5% des enquêtés ont évoqué la perturbation des activités économiques entraînant une baisse de la production, des pertes d'emplois et un ralentissement économique global. Dans ce département, les conflits fonciers affectent directement l'agriculture et l'élevage, car les producteurs agricoles et les éleveurs ont des difficultés d'accès aux terres de cultures ou aux pâturages en raison de violences, d'expropriations ou de destructions. Cela entraîne une baisse des productions et des revenus des communautés locales. Ce problème pourrait enchaîner les conséquences sur les marchés locaux à travers une chute direct d'approvisionnement en produits de première nécessité. Cette situation accroît l'insécurité alimentaire et la pauvreté. 43,05% des enquêtés expliquent que les conflits fonciers ayant connu des affrontements graves soldés par des blessures ou morts ont provoqué la fuite de certains des bras valides impliqués. En fin 7,17% des ménages enquêtés ont enregistré la perte en vies humaines. Ce niveau de conflit qu'on peut qualifier de tragique survient quand des affrontements directs, donnent lieu à des exécutions sommaires et violences ciblées.

### **3.4.Mécanismes de gestion des conflits fonciers dans le département de Takieta**

Pour prévenir ou atténuer les conflits fonciers, plusieurs stratégies de gestion sont développées par les communautés (Figure 3).



Source : Enquête terrain, 2024

Figure 4 : Mécanismes de gestion des conflits fonciers dans le département de Takiète

Dans le département de Takiète, la médiation communautaire est la principale stratégie de résolution des conflits fonciers selon 62,33% des ménages enquêtés. Elle consiste à impliquer des acteurs influents de la communauté tels que les chefs coutumiers, les personnes âgées ou les leaders religieux dans la résolution pacifique des conflits fonciers. En effet malgré que cette stratégie soit informelle basée sur les normes et valeurs locales, facilite l'acceptation des décisions par les parties prenantes, la préservation des relations sociales et l'autonomisation des communautés dans la résolution des conflits.

En plus de cela 50,22% et 48,88% des enquêtés ont fait respectivement recours à l'arbitrage après des juridictions compétentes. L'arbitrage est une méthode de résolution des conflits où un arbitre impartial écoute les deux parties prenantes avant de rendre une décision contraignante. En effet, les acteurs considérés comme arbitres dans ce contexte sont principalement des parents ou des personnes âgées aux seins des familles. Cette méthode est

souvent préférée du fait qu'elle facilite une entente rapide et décisive sans faire recours aux juridictions. Ainsi, le recours aux juridictions compétentes telles que la gendarmerie ou la justice est prioritaire quand seulement les approches informelles ont échoué. Dans ce cas les deux parties font recours aux tribunaux pour une résolution. Ce recours est perçu comme la dernière étape après l'échec des autres tentatives de règlement du niveau local. Selon les entretiens, les juridictions assurent la garantie de légalité, la décision contraignante et la transparence.

Pour 37,22% le dialogue intercommunautaire est une autre méthode de prévention des conflits fonciers dans ce département. Cette approche met l'accent sur la communication entre différentes communautés à travers des assemblés villageoises. Ce dialogue est une initiative des ONGs intervenant dans la gestion des conflits et le changement de comportement à la base. En outre selon 32,74% des enquêtés les autorités locales (les chefs de village, les préfets ou les maires) jouent souvent un rôle clé dans la gestion des conflits fonciers. Leur intervention se justifie par leur connaissance du terrain et des dynamiques sociales locales. Leur méthode inclut des tentatives de négociation ou l'organisation de réunions entre les parties concernées. En fin on note l'intervention des commissions foncières qui sont des organes formels composés des représentants des communautés et des autorités locales. Ces dernières contribuent dans la gestion et la prévention des conflits fonciers à travers la clarification des textes portant sur le droits fonciers, l'établissement ou l'examen de la documentation foncière.

Pour mieux comprendre les mécanismes de gestion des conflits dans la zone, l'analyse du processus réglementaire matérialisé à travers Schéma 1 fondamentale. L'analyse de ce schéma ressort que les conflits fonciers sont résolus à travers cinq instances règlementaires. Il s'agit par ordre des membres influents des familles prenantes dont la technique de résolution est basée sur l'arbitrage et la conciliation interne. En cas de non satisfaction, le plaignant fait recours au chef du village, au chef de canton, à la gendarmerie et à la justice. Les autorités coutumières en tant qu'autorités morales sont investies des

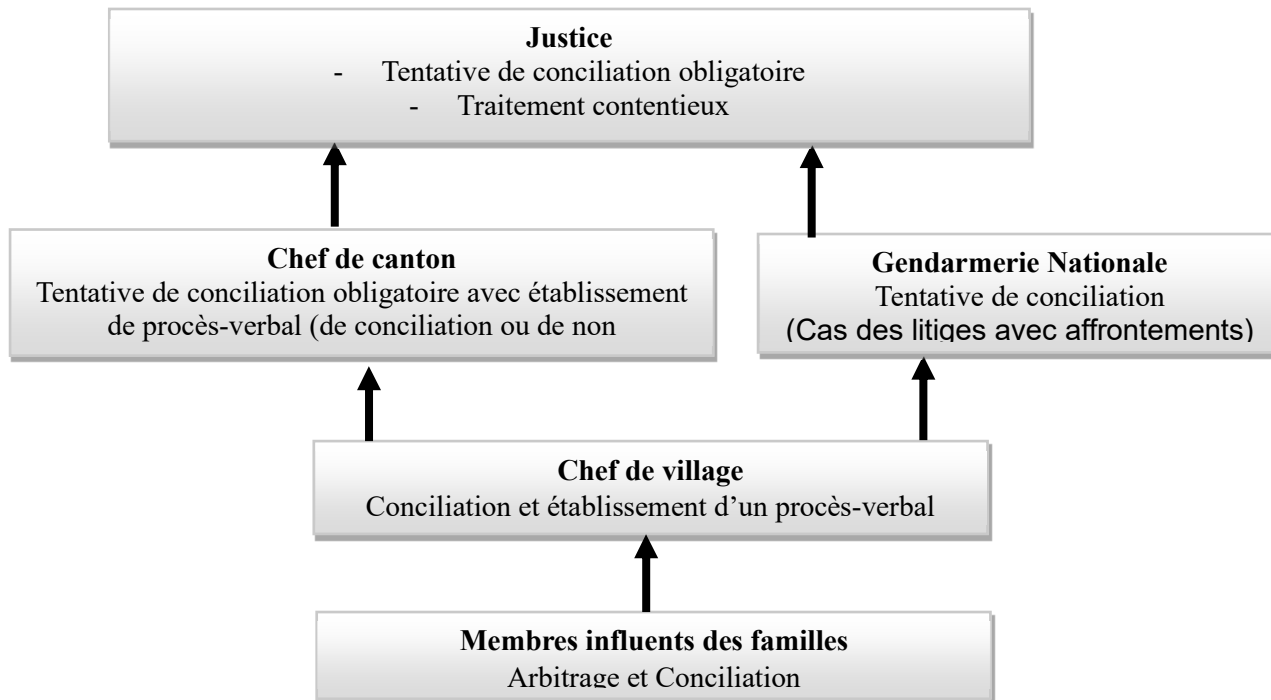
pouvoirs de conciliation (ordonnance n°93-014 modifiée et complétée par la loi n°2008-22, article 15) des parties en conflit en milieu rural. Le recours fréquent aux autorités coutumière est lié à accessibilité géographique et facteur culturel. Mais en cas de dégâts, la procédure de conciliation consiste à évaluer les dommages par un comité de sages ou par la commission foncière de base. En cas de revendication de propriété des terres (problème de gage, de prêt, de don, d'achat, de location, d'héritage ou de vente), l'on procède directement à l'écoute des plaignants en présence des témoins et des sages du palais.

En cas d'insatisfaction de conciliation du chef de village, le plaignant insatisfait fait appel au niveau du chef de canton qui est supposé avoir plus d'autorité pour trancher et mettre fin au litige. Lorsqu'une décision finale est prise et acceptée par les deux parties, tous les participants sont pris à témoin pour sa mise en application immédiate. Normalement un procès-verbal de conciliation ou de non conciliation signé par les deux parties est établi ; ce qui n'est pas toujours évident.

En fin, tous les jugements coutumiers ayant échoués sont transmis à la justice par les plaignants. A ce niveau, après la consultation du procès-verbal de non conciliation dressé par le chef de canton, le juge tranche en rendant une décision judiciaire qui lie toutes les deux parties. Les conflits qui parviennent à la gendarmerie sont pour la plupart des cas qui ont occasionnés un affrontement entre les deux parties puis transmis à la justice. Dans ce cas, l'étape des autorités coutumières est systématiquement surclassée.



**Schéma 1: Processus de règlement des conflits entre acteurs dans le département de Takiéta**



**Source : enquête terrain, 2024**

### **3.5. Perspectives d'amélioration des mécanismes de prévention et gestion des conflits fonciers dans le département de Takieta**

Plusieurs perspectives d'amélioration des mécanismes de prévention et de gestion des conflits fonciers sont proposées par les communautés. Il s'agit de :

- La sensibilisation à la résolution pacifique des conflits qui éduquera les communautés sur l'importance et les bénéfices des méthodes non-violentes pour résoudre les conflits. En effet cette méthode doit intégrer les pratiques culturelles mettant l'accent sur la paix et de la non-violence, le vivre ensemble, le lien de parenté à plaisanterie, les principes et les dogmes religieux etc.) dans les pratiques quotidiennes.
- Le renforcement des capacités des médiateurs locaux, tels que les chefs coutumiers, les personnes influentes communautaires, les leaders religieux, les autorités locales et les commissions foncières. Cela permettra de rendre la résolution des conflits plus efficace au niveau local à travers l'intervention rapide dès les premiers signes de tension, confiance des parties et les solutions adaptées au contexte socioculturel.
- La promotion du dialogue intercommunautaire qui favorisera l'échange entre différentes communautés. Ces dialogues agissent directement dans la gestion et la prévention des conflits via la dissipation des malentendus, la création de canaux de communication et le renforcement de la cohésion sociale.
- La réforme des politiques foncières ou économiques qui adaptera les textes réglementaires en matière de propriété foncière et de redistribution des terres afin d'atténuer les causes profondes des conflits. Ces perspectives sont importantes dans la prévention des conflits à long terme à travers la réduction des inégalités, la clarification des droits fonciers et du développement économique inclusif.

- La redynamisation des commissions foncières : lorsque les commissions foncières, fonctionnent correctement, elles jouent un rôle clé dans la gestion et la prévention des conflits fonciers en fournissant des mécanismes institutionnels pour résoudre les litiges. Cette redynamisation consistera à l'institutionnalisation de la résolution des conflits, prévention à travers la mise à jour des titres fonciers et l'accès local à la justice.

## **Discussion des résultats**

Il ressort des résultats de cette étude que les conflits fonciers récurrents dans le département de Takieta sont constitués par ordre, de ceux existant entre agriculteurs-éleveurs, agriculteurs entre eux-mêmes et les conflits environnementaux. Mais A. Ado Salifou (2021), K. Souley et al., (2020, p.378) et L. Moutta Adam (2023, p.50) ont trouvé que le type des conflits fonciers dominant dans les départements de Damagram Takaya et Mirriah qui partagent des limites frontalières avec la zone d'étude est celui qui prévaut entre les agriculteurs eux-mêmes. Ces conflits sont principalement causés par les dégâts champêtres, le manque de sécurisation des droits fonciers, les problèmes de gestion des conflits fonciers, la non participation des communautés locales dans la prise de décision, l'accès inéquitable à la terre et l'insuffisance de gestion durable de l'environnement. Ces résultats complètent ceux des auteurs précédents qui ont trouvé que les dégâts champêtres, le non-respect de la limite des champs, le grignotage des couloirs de passage constituent les causes principales de ces conflits. Dans ce cadre, A-R Boukar Abdou (2020, p.22-23) a trouvé que les problèmes dus à l'insuffisance du mode de traitement traditionnel des conflits justifiée à travers les comportements de certains chefs traditionnels qui mettaient leurs intérêts personnels accentuent les conflits fonciers. Ainsi, dans le département de Takieta, les conflits revêtent plusieurs conséquences dont principalement, la dégradation de la cohésion sociale, la perturbation des activités économiques, la fuite des bras valides et la perte en vies humaines. Également ces résultats complètent les travaux des auteurs ci-dessous qui sont basés sur la typologie, les causes et les mécanismes de gestion des conflits dans

la bande sud de Zinder. Pour prévenir et gérer les conflits fonciers plusieurs stratégies sont mises en place. Il s'agit de la médiation communautaire, l'arbitrage, le recours juridique, l'intervention des autorités locales, le dialogue intercommunautaire et la mise en place des commissions foncières. Ces résultats rejoignent ceux de B. Florence *et al.*, (2014, p.1), K. Souley *et al.*, (2020, p.380-81) et L. Moutta Adam (2023, p.62), K. Souley *et al.*, (2023, p.39) qui ont abouti aux conclusions selon lesquelles la résolution des conflits se passe en deux étapes successives notamment la conciliation par les autorités traditionnelles et la procédure judiciaire.

## **Conclusion**

Ce travail a permis d'analyser les types de conflits et les différents mécanismes de leur gestion dans le département de Takieta au Niger en s'appuyant sur des méthodes quantitatives et qualitatives. Il ressort dans ce département ; les conflits fonciers récurrents sont ceux existant entre agriculteurs-éleveurs, agriculteurs entre eux-mêmes et les conflits environnementaux. Ces conflits sont principalement causés par les dégâts champêtres, le manque de sécurisation des droits fonciers, les problèmes de gestion des conflits fonciers, la non participation des communautés locales dans la prise de décision, l'accès inéquitable à la terre et l'insuffisance de gestion durable de l'environnement. Les conflits ont des effets multiples et destructeurs qui s'étendent bien au-delà des affrontements immédiats. Ils entament la cohésion sociale, la fuite des bras valides, une déstabilisation économique et, tragiquement, la perte en vies humaines. Ainsi, pour prévenir et gérer les conflits fonciers plusieurs stratégies sont mises en place. Il s'agit de la médiation communautaire, l'arbitrage, le recours juridique, l'intervention des autorités locales, le dialogue intercommunautaire et la mise en place des commissions foncières. Ces approches combinent différentes méthodes pour prévenir et gérer les conflits fonciers en fonction de leur complexité et des parties impliquées. Cela offre une multitude de solutions allant de l'informel au formel via les juridictions ; l'objectif étant la préservation de la paix sociale et les droits des individus. En plus de cela, plusieurs perspectives sont

proposées, elles sont à la fois préventives et curatives et pourraient améliorer la gestion des conflits fonciers dans cette zone. Ces perspectives s'inscrivent dans une approche inclusive qui combine à la fois, la sensibilisation, le renforcement des capacités locales, le dialogue communautaire et les réformes foncières.

### **Références bibliographiques**

ADO SALIFOU Arifa, 2012. Décentralisation et Développement : la reconstruction du développement local : Cas de la commune rurale de Guidimouni (Niger). Thèse de doctorat géographie. Université de Poitiers, 209 p.

Arrêté n° 098 /MDA/CNCR/SP du 25 novembre 2005 portant organisation, attributions et modalités de fonctionnement des commissions foncières de communes, de villages ou tribus

BOUKARI ABDOU Abdoul Razak, 2020. Bilan et perspectives de la sécurisation foncière dans la commune Rurale de Moa (Département de Damagaram Takaya/ Zinder. Mémoire de Master. Université André Salifou de Zinder, 92 p.

Décret n° 2013-003/PRN/MEL du 4 janvier 2013 déterminant les modalités de fonctionnement des commissions paritaires chargées de la conciliation dans le règlement des conflits entre agriculteurs et éleveurs

FLORENCE Bron-Saïdatou et SEYNI SOULEY Yankori, 2014. La procédure de résolution des conflits fonciers. Note d'information Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger. Niamey, 2 p.

Grain de sel, 2011. Le foncier au cœur de l'économie agricole : Le renouvellement des politiques foncières en Afrique. La revue d'Inter-réseaux Développement rural, n° 57. 44 p.  
<http://www.afd.fr/home/recherche/actualites-publicationsrch?actuCtnId=75992>

Loi organique n° 2004-050 du 22 juillet 2004 fixant l'organisation et la compétence des juridictions en République du Niger

MOUSSA Alladjaba et HERVÉ Tchekote, 2018. Conflits fonciers et problématique de développement rural dans la sous-préfecture de mongo, Région du Guéra (Tchad). European Scientific Journal. Vol.14, No.32. Do:10.19044/esj.2018.v14n32p213. <http://dx.doi.org/10.19044/esj.2018.v14n32p213>

MOUTTA ADAM Lawali, 2023. Conflits fonciers et modes de prévention et de gestion dans le département de Mirriah, région de Zinder. Mémoire de Master. Université André Salifou de Zinder, 74 p.

Ordonnance n° 2010-029 du 20 mai 2010 relative au pastoralisme

Ordonnance n° 93-015 du 2 mars 1993 fixant les principes d'Orientation du Code Rural

Ordonnance n° 93-028 du 30 mars 1993 portant statut de la chefferie traditionnelle en République du Niger modifiée et complétée par la loi n° 2008-22 du 23 juin 2008

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), 2018. États généraux du foncier rural au Niger un processus participatif pour une meilleure gouvernance foncière, une sécurité alimentaire et nutritionnelle et un développement agricole durable. 4 p. <http://www.fao.org/tenure/voluntary-guidelines/fr/>

SOULEY Kabirou et MAHAMADOU MOUDI Rachid, 2023. Analyse du contexte conflictuel et des besoins en renforcement des capacités des autorités locales pour une meilleure réponse aux besoins des populations dans les zones de retour (Communes Rurales de Kablewa, Gueskerou et Bosso). Rapport d'étude. APBE/UNFPA. Diffa-Niger, 85p.

*DICKO A. et al., Conflits fonciers et mécanismes de gestion dans le Département de Takieta au Niger*

VALÉRIE Potvin, 2013. L'accaparement des terres et ses impacts sur la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne. Mémoire de Master, Université d'Ottawa, 120p.